



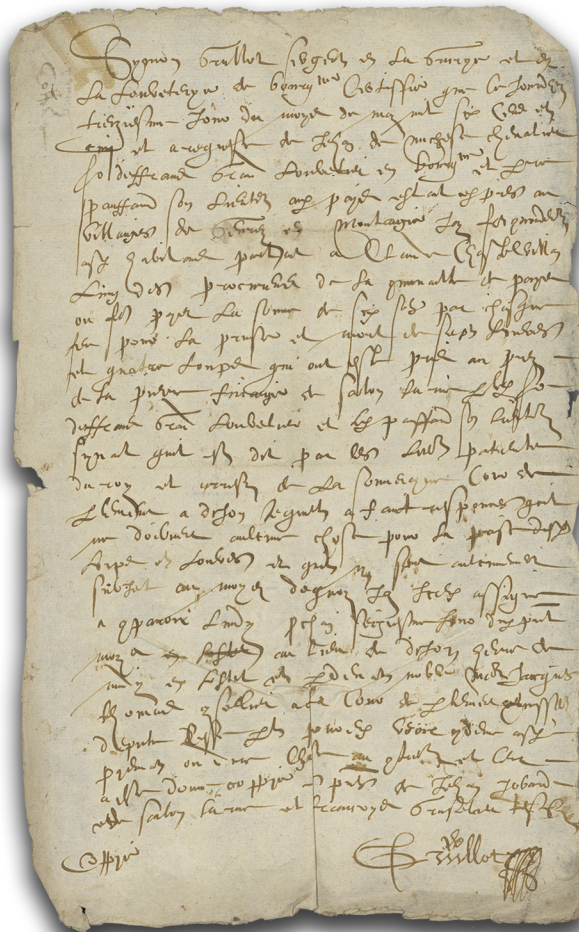
2013-2014

Confirmé

Document étudié n°6

Lecture de documents anciens

**1605. - Archives communales déposées de Gevrey-Chambertin
Exploit assignant devant le Parlement de Bourgogne les habitants
de Gevrey pour les contraindre à payer la prise, par le grand
louveter de Bourgogne et son lieutenant, de 7 louves et 4 loups.**



Les habitants de Gevrey, qui prétendent assurer eux-mêmes la chasse au loup et le « prélèvement » de cet animal nuisible, sur leur territoire, entendent ne pas s'acquitter de cette redevance

1. Symon Grullot, sergent en la gruerye et en
2. la louveterye de Bourgogne, certiffie que ce jourd'huy
3. treiziesme jour du moys de may mil six cens et
4. cinq, et a requeste de Jehan de Nuchese chevalier
5. sieur Deffrand, grand louvetier en Bourgogne, et Pierre
6. Pauffand, son lieutenant audit pays, estant espres au
7. villaiges de Gevrey en Montaigne, j'ay fet commandement

8. ausdits habitans, parlant a Claude Chastelvillain,
9. l'ung des procureurs de la communaulté, de payer
10. ou fere payer la some de six solz par chasque
11. feu pour la prinse et mort de sept louves
12. et quatre loups qui ont esté pris au prez
13. de la pierre, finaige de Saulon-la-Rue, par ledit sieur
14. Deffrand, grand louvetier et ledit Pauffand son lieutenant,
15. suyvant qu'il est dit par les lettres patente
16. du Roy et arrestz de la souverayne cour de
17. Parlemta a Dijon. Lequelz a fait responses qu'ils

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



2013-2014

Confirmé

Document étudié n°6

Lecture de documents anciens

18. ne doibvent aucune chose pour la prinse desdits
19. loups et loueves et qu'ilz n'y sont aucunement
20. sujet. Au moyen de quoy j'ay iceux assigné
21. a comparoir lundy prochain seiziesme jour dudit present
22. moys au lieu de Dijon, heure de
23. midy, en l'ostel et pardevant noble maitre Jacques
24. Thomas, consellier a la cour de Parlement, commissaire
25. depute (en) ceste partye, pour eulx veoir condanné ausdits
26. payementz ou dire (?) chose au contrere (?) et leur
27. a esté donné coppinge, es presences de Jehan Jobard
28. de Saulon-la-Rue et François Gruselau, tesmoins.
29. Coppie.
30. [Signé :] Grullot

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr